

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2012/03/22/2012031185/justel>

Dossier numéro : 2012-03-22/07

Titre

22 MARS 2012. - Arrêté ministériel pris en application de l'article 39, alinéa 2, de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 13 juillet 2006 relatif au contrôle administratif et budgétaire ainsi qu'à l'établissement du budget, concernant l'octroi de subventions en matière d'expansion économique, de commerce extérieur et de financement des initiatives locales de développement de l'emploi et des entreprises d'insertion

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 24-02-2021 inclus.

Source : REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Publication : Moniteur belge du 17-04-2012 page : 24085

Entrée en vigueur : 01-01-2012

Table des matières

Texte

[Abrogé] <AM 2021-01-28/20, art. 7, 002; En vigueur : 01-01-2021>